

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME BRIGITTE DEVESA

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
29 Janvier 2016**

OBJET : Convention tripartite avec la ville de Marseille et le Centre Pénitentiaire des Baumettes relative à l'accueil d'enfants de détenues en crèche

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 29 Janvier 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A autorisé la Présidente du Conseil Départemental à signer la convention, dont le projet est joint en annexe au rapport, à intervenir entre la Ville de Marseille, le Centre Pénitentiaire des Baumettes et le Département, relative à l'accueil dans des crèches municipales des enfants laissés auprès de leurs mères détenues.

Ce rapport ne comporte aucune incidence financière supplémentaire, cette dépense étant assurée dans le cadre d'une part, des allocations mensuelles d'aide sociale à l'enfance, d'autre part, des interventions de travailleuses en intervention sociale et familiale de droit commun au titre desquelles les crédits nécessaires seront prévus au budget départemental 2016, chapitre 65, fonction 51, nature 65111 et 652416.

à l'Unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Annie Citton
Directeur
du Service des Séances de l'Assemblée